Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP GI, veuillez visiter :
cap-gi.fr/annales-sujets-et-corriges

EP2 : Épreuve scientifique et technologique

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-GI-EP2** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Personnes et environnement social : situation et besoins de Mme Diallo** (4 questions) — **Page 3**
2. **Personnes et groupes sociaux : vie collective et usage de la salle commune** (3 questions) — **Page 5**
3. **Protection sanitaire et sociale : informer, orienter et transmettre** (3 questions) — **Page 7**
4. **Personnes et cadre de vie : suivi des demandes liées au logement social** (4 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://cap-gi.fr/assets/annales/cap-gi/Sciences médico-sociales/2026/CAP GI - Sciences médico-sociales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Personnes et environnement social : situation et besoins de Mme Diallo

À la résidence sociale Les Tilleuls, le candidat étudie la situation de Mme Diallo, âgée de 78 ans, qui vit seule au troisième étage et souhaite rester dans son logement. Il repère son environnement et ses besoins, propose des actions adaptées au rôle du gardien et respecte la confidentialité.

Question 1.1. À partir des renseignements du DT 1, relevez deux éléments de l'environnement de Mme Diallo susceptibles d'influencer son quotidien.

Deux éléments de l'environnement peuvent influencer son quotidien : Mme Diallo vit seule, donc l'aide d'un proche n'est pas forcément disponible au quotidien, et elle habite au 3e étage. Elle signale des difficultés à monter les escaliers. L'immeuble dispose toutefois d'un ascenseur, qui peut faciliter ses déplacements. Ces éléments sont à considérer sans déduire une situation ou un besoin qui ne serait pas indiqué dans le dossier.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Elle vit seule au 3e étage et éprouve des difficultés à monter les escaliers ; l'immeuble dispose d'un ascenseur.

Question 1.2. À partir des informations du DT 1, indiquez deux besoins de Mme Diallo auxquels le gardien peut être attentif. Pour chacun, associez un élément précis du dossier.

Besoin auquel être attentif	Élément précis du DT 1
Faciliter ses déplacements dans la résidence	Elle dit avoir des difficultés à monter les escaliers.
Être aidée pour certaines tâches ou démarches	Elle indique parfois avoir besoin d'aide pour porter ses courses et pour certaines démarches.

Le gardien écoute ses demandes et l'oriente vers les interlocuteurs compétents, sans évaluer son autonomie ni décider d'une prise en charge.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Besoins repérés : être accompagnée dans ses difficultés de déplacement et obtenir une orientation pour les courses ou certaines démarches.

Question 1.3. Lors de votre échange, Mme Diallo vous dit qu'elle a peur de tomber dans l'escalier et qu'elle ne parvient plus à porter ses courses. Proposez deux actions adaptées que vous pouvez mettre en œuvre dans votre rôle. Précisez une action que vous ne devez pas entreprendre.

1. Écouter Mme Diallo et recueillir les informations utiles sur ses difficultés et ce qu'elle demande.
2. Avec son accord, l'orienter vers le service autonomie du département pour s'informer sur l'accompagnement à domicile, ou vers le CCAS pour une demande d'information sociale. Ne transmettre que les éléments

nécessaires au service concerné.

Le gardien ne doit pas poser de diagnostic ni décider d'une prise en charge médicale ou sociale. Il peut transmettre la demande selon la procédure de la résidence.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Écouter Mme Diallo, l'orienter avec son accord vers le service adapté et ne pas poser de diagnostic ni décider de sa prise en charge.

Question 1.4. Expliquez pourquoi les informations recueillies au sujet de Mme Diallo ne doivent pas être communiquées aux autres résidents.

Les renseignements sur ses difficultés, sa vie seule et ses demandes sont des informations personnelles. Les communiquer aux autres résidents porterait atteinte à sa vie privée et dépasserait le rôle du gardien. La transmission doit être limitée aux interlocuteurs concernés et aux informations nécessaires au traitement de sa demande. Pour une transmission à un proche ou à un service social, il faut demander au préalable l'accord de Mme Diallo, sauf urgence nécessitant l'intervention des secours.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ces renseignements sont personnels : ils restent confidentiels et ne sont transmis qu'aux interlocuteurs concernés, dans la limite du nécessaire.

2. Personnes et groupes sociaux : vie collective et usage de la salle commune

Des résidents signalent des tensions liées à l'utilisation de la salle commune, notamment des réservations concurrentes, des déchets laissés dans la salle et des échanges tendus dans le hall. Le candidat relève les difficultés et propose des règles et une démarche de dialogue pour parvenir à un accord.

Question 2.1. Relevez deux difficultés de vie collective présentes dans les informations du tableau.

Deux difficultés ressortent du tableau. D'abord, deux groupes souhaitent réserver le même créneau du mercredi soir : l'usage de la salle n'est donc pas organisé de façon à satisfaire les demandes concurrentes. Ensuite, des déchets ont été laissés dans la salle à deux reprises, ce qui pose un problème de propreté et de respect des espaces partagés. Le mécontentement exprimé à voix forte dans le hall signale aussi une tension relationnelle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Conflit de réservation du mercredi soir et déchets laissés dans la salle à deux reprises après utilisation.

Question 2.2. Proposez deux règles simples et applicables pour faciliter l'utilisation partagée de la salle commune.

Règle	Application
Organiser les réservations	Utiliser un calendrier commun et vérifier que le créneau demandé est libre.
Respecter la propreté	Chaque groupe ramasse ses déchets et laisse la salle propre après son utilisation.

Les règles doivent être identiques pour tous les résidents et affichées dans la salle. Elles répondent aux difficultés signalées sans imposer une solution particulière pour le créneau contesté.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réserver sur un calendrier commun après vérification des disponibilités ; ramasser ses déchets et laisser la salle propre après usage.

Question 2.3. Vous rencontrez les résidents concernés. Indiquez deux attitudes de communication qui peuvent aider à apaiser l'échange, puis formulez une proposition de démarche pour parvenir à un accord sur le créneau du mercredi.

Le gardien garde une attitude calme et neutre, et écoute chaque groupe sans l'interrompre. Il reformule ensuite les demandes afin de vérifier que chacun se sent entendu.

1. Rappeler le problème commun : les deux groupes souhaitent le même créneau du mercredi soir.
2. Inviter les groupes à proposer des solutions, puis rechercher ensemble une répartition équitable, par exemple une alternance une semaine sur deux.
3. Faire confirmer l'accord et transmettre clairement les modalités aux personnes concernées.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Écouter sans interrompre et rester neutre ; faire proposer une solution aux groupes, convenir d’une répartition équitable et confirmer l’accord.

3. Protection sanitaire et sociale : informer, orienter et transmettre

Le candidat s'appuie sur les ressources locales du DT 1 et les repères de transmission du DT 2 pour traiter des difficultés sociales ou sanitaires. Il doit orienter Mme Diallo, respecter son accord et appliquer la conduite prévue en cas de danger immédiat, sans dépasser le rôle du gardien.

Question 3.1. À partir du DT 1, nommez deux interlocuteurs ou services vers lesquels Mme Diallo peut être orientée. Pour chacun, indiquez le type d'aide qu'il peut apporter, selon les informations fournies.

Interlocuteur	Aide proposée
CCAS de la commune	Information et orientation sociale.
Service autonomie du département	Information sur les dispositifs d'accompagnement à domicile et les démarches correspondantes.

Le CCAS peut répondre aux demandes d'information ou d'orientation sociale. Le service autonomie renseigne sur les aides à domicile et les démarches associées. Le gardien informe Mme Diallo de ces ressources sans évaluer sa dépendance ni décider d'une prise en charge. Avec son accord, seules les informations nécessaires sont transmises au service concerné.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> CCAS : information et orientation sociale. Service autonomie départemental : dispositifs d'aide à domicile et démarches associées.

Question 3.2. Mme Diallo vous demande de prévenir un membre de sa famille de ses difficultés. Selon le DT 2, quelle précaution devez-vous prendre avant de transmettre cette information ?

Avant de contacter le membre de sa famille, je confirme que Mme Diallo consent à cette transmission et je précise avec elle quelles informations peuvent être communiquées. Je les transmets uniquement au proche qu'elle désigne, dans la limite de ce qui est nécessaire. Sa demande ne justifie pas de communiquer ses difficultés aux autres résidents ou à des personnes non concernées. L'exception prévue par le DT 2 concerne une urgence nécessitant l'intervention des secours.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Confirmer son accord, déterminer les informations utiles et les transmettre uniquement au membre de la famille désigné.

Question 3.3. Un résident vous dit qu'il vient de voir Mme Diallo assise au sol dans son logement, sans pouvoir préciser si elle est blessée. Décrivez les premières actions adaptées, dans l'ordre, en distinguant la conduite à tenir en cas de danger immédiat et la transmission au bailleur ou au service compétent.

1. Recueillir les faits auprès du résident puis se rendre auprès de Mme Diallo pour vérifier la situation, sans poser de diagnostic.

2. Si un malaise ou un danger immédiat est constaté, appeler sans délai le 112. Ne pas déplacer Mme Diallo si elle peut être blessée, sauf danger immédiat sur place.
3. Hors urgence, transmettre les faits utiles au service compétent avec l'accord de Mme Diallo. Alerter le bailleur seulement si un problème relatif au logement est en cause. Consigner les suites dans le registre réservé aux personnes autorisées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Danger immédiat ou malaise : appeler le 112 et ne pas déplacer Mme Diallo si elle peut être blessée. Transmettre ensuite les faits au service concerné et consigner les suites.

4. Personnes et cadre de vie : suivi des demandes liées au logement social

Le candidat traite deux signalements concernant Mme Diallo : l'éclairage hors service du palier et un robinet qui goutte dans la cuisine. Il doit choisir la transmission adaptée, rédiger des informations factuelles et expliquer le suivi professionnel des demandes.

Question 4.1. Dans le DT 1, relevez deux éléments concernant le logement de Mme Diallo qui peuvent nécessiter un suivi du bailleur. Pour chacun, indiquez la démarche de transmission adaptée.

Élément signalé	Transmission adaptée
Éclairage du palier du 3e étage hors service depuis la veille	Transmettre au service technique du bailleur, car il s'agit d'une partie commune.
Robinet de la cuisine qui goutte, sans dégât des eaux signalé	Enregistrer la demande et la transmettre au bailleur selon la procédure de la résidence, car l'équipement est privatif.

Pour chaque demande, noter les faits rapportés, le lieu, la date et l'heure, puis consigner les suites dans le registre de suivi réservé aux personnes autorisées. Cette trace permet d'assurer le suivi de la demande.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Éclairage du palier : transmettre au service technique du bailleur. Robinet de la cuisine : enregistrer puis transmettre au bailleur.

Question 4.2. Complétez le DR 1 avec des transmissions brèves, factuelles et utiles pour le suivi. N'ajoutez aucune information qui ne figure pas dans le dossier.

Le tableau reprend uniquement les informations du DT 1. L'éclairage concerne une partie commune et relève du service technique du bailleur ; le robinet est un équipement privatif, à enregistrer puis à transmettre au bailleur selon la procédure de la résidence. Aucune date ni heure de transmission n'étant indiquée, il ne faut pas en ajouter. Consignez les suites données dans le registre de suivi réservé aux personnes autorisées.

Demande ou fait signalé	Lieu ou équipement concerné	Transmission ou action à réaliser
Éclairage du palier hors service depuis la veille	Palier du 3e étage	Transmettre au service technique du bailleur.
Robinet qui goutte, sans dégât des eaux signalé	Cuisine du logement de Mme Diallo	Enregistrer la demande et la transmettre au bailleur.

DR 1 complété : transmissions au bailleur

Demande ou fait signalé	Lieu ou équipement concerné	Transmission ou action à réaliser
Éclairage du palier hors service depuis la veille	Palier du 3e étage	Service technique du bailleur
Robinet qui goutte, sans dégât des eaux signalé	Cuisine du logement de Mme Diallo	Enregistrer puis transmettre

✓ RÉPONSE À RETENIR

Palier : transmettre au service technique. Robinet : enregistrer puis transmettre au bailleur selon la procédure.

Question 4.3. Expliquez la différence entre une observation factuelle et une interprétation personnelle. Donnez un exemple de chacune en lien avec une situation de la résidence.

Une observation factuelle décrit un fait daté, situé et vérifiable, sans jugement ni diagnostic. Une interprétation personnelle ajoute une appréciation ou une conclusion non établie. Exemple factuel du DT 2 : « Le 12 mai à 9 h 15, Mme Diallo signale que l'éclairage du palier du 3e étage ne fonctionne pas. » Exemple d'interprétation : « Le palier est dangereux et personne ne s'en occupe. » La première formulation rapporte le signalement ; la seconde exprime un jugement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Observation factuelle : fait daté, situé et vérifiable, sans jugement. Interprétation personnelle : appréciation ou conclusion non vérifiée.

Question 4.4. Indiquez pourquoi il est nécessaire de noter la date, l'heure et le destinataire d'une demande transmise.

La date et l'heure situent précisément la demande et permettent de suivre son traitement. Le destinataire indique à quel service compétent elle a été transmise. Ces repères facilitent les vérifications et les relances si la demande n'est pas traitée immédiatement. Ils contribuent aussi à la continuité du suivi lorsque les suites sont consignées dans le registre de la résidence.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ces repères permettent de retracer la transmission, d'en vérifier le suivi et de relancer le bon destinataire si nécessaire.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EP2 du CAP Gardien d'immeubles, session 2026, porte le code 26-CAP-GI-EP2 et dure deux heures, avec un coefficient 4. À partir de la situation de Mme Diallo dans la résidence Les Tilleuls, elle évalue l'analyse des besoins, la contribution à la vie collective, l'orientation sociale et sanitaire, ainsi que la transmission factuelle et le suivi des demandes liées au logement.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le gardien écoute, informe, oriente et transmet, sans poser de diagnostic ni réaliser d'acte de soin.
- Une observation factuelle décrit un fait daté, situé et vérifiable, sans jugement ni diagnostic.
- Les informations personnelles sont communiquées aux seuls interlocuteurs concernés et dans la limite du nécessaire.
- Une demande de logement est consignée avec les faits, la date, l'heure et le lieu, puis transmise au service compétent du bailleur.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les besoins de la résidente des actions qui dépassent le rôle du gardien.
- Avant toute transmission personnelle à un proche ou à un service social, vérifiez l'accord de la personne, hors urgence nécessitant les secours.
- En cas de malaise ou de danger immédiat, appelez le 112 sans délai et ne déplacez pas une personne potentiellement blessée, sauf danger immédiat sur place.
- Rédigez des transmissions courtes et factuelles, sans ajouter d'informations absentes du dossier, et consignez les suites données.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment rédiger une transmission utile au bailleur ?

Indiquez le fait signalé ou observé, le lieu ou l'équipement concerné, ainsi que la date et l'heure si elles sont connues. Transmettez la demande au service compétent et consignez les suites selon la procédure de la résidence.

Q : Comment distinguer une observation factuelle d'une interprétation ?

Une observation factuelle décrit un élément précis, vérifiable et situé, sans jugement. Une interprétation ajoute une appréciation ou une conclusion personnelle. Rapportez les faits et évitez les formulations qui attribuent une cause ou posent un diagnostic.

Q : Que faire en priorité si une situation semble urgente ?

En cas de danger immédiat ou de malaise signalé, contactez les secours au 112 sans délai. Ne posez pas de diagnostic et ne déplacez pas une personne potentiellement blessée, sauf si un danger immédiat est présent sur place.

Q : Quels critères de transmission et de confidentialité faut-il respecter ?

Limitez les informations transmises à ce qui est nécessaire et adressez-les uniquement aux interlocuteurs concernés. Avant d'informer un proche ou un service social, demandez l'accord de la personne, sauf urgence nécessitant l'intervention des secours.

Sujet officiel associé (PDF) : https://cap-gi.fr/assets/annales/cap-gi/Sciences médico-sociales/2026/CAP GI - Sciences médico-sociales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP Gardien d\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.